

COMITE PARITAIRE SYLVO-CYNEGETIQUE

Réunion du 19 novembre 2021

Compte-rendu

Le comité paritaire sylvo-cynégétique s'est réuni le 19 novembre 2021 sous la présidence de Mme Huguette THIEN-AUBERT, directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de M. Daniel GREMILLET, élu référent pour la filière forêt-bois au Conseil Régional.

La liste des participants figure en **annexe**.

Mme THIEN-AUBERT ouvre la séance en remerciant les membres pour leur présence, ainsi que Mme VIEU, directrice de la chambre d'agriculture des Vosges et M. DAGNEAUX, directeur de l'agence ONF Vosges Ouest pour leur accueil et la mise à disposition de la salle.

Ce comité paritaire s'inscrit dans un contexte marqué par des forêts fortement impactées par le changement climatique. Les experts évaluent à au moins 20 000 hectares, la surface forestière à reconstituer en lien avec le changement climatique. Mme THIEN-AUBERT précise qu'il y a trois points à souligner en introduction pour rappeler l'importance des échanges de la journée, tant au niveau national et régional : la mise en œuvre du plan de relance, et notamment la mesure pour le repeuplement en forêt, qui nous oblige collectivement en termes de résultats sur l'équilibre forêt-gibier, l'inscription à la feuille de route de la Préfète de région de l'équilibre sylvo-cynégétique et le lancement des assises nationales de la forêt et du bois le 19 octobre, dont une des thématiques concerne également le rétablissement de cet équilibre. Mme THIEN-AUBERT conclut que la conjonction est aujourd'hui favorable et qu'il faut la saisir.

M. GREMILLET rappelle, de son côté, le long chemin parcouru ensemble depuis le premier comité paritaire en fin d'année 2016. Dans le contexte actuel, avec un impact climatique fort ayant des conséquences sur de nombreuses essences, un plan d'investissement important a été validé par la région, qui oblige à prendre en compte deux points. Tout d'abord, il insiste sur le fait que le premier argent gagné est celui qu'on ne gaspille pas. Pour cela, la Région sera mobilisée pour que l'usage des protections aux régénérations soient réduites, grâce à l'action des chasseurs. De plus, il faut rappeler que la forêt est une source économique fabuleuse en région Grand-Est. Il s'agit d'un enjeu d'avenir pour relever le défi de la création d'emploi à partir de la forêt. M. GREMILLET donne rendez-vous aux partenaires lors des assises régionales de la forêt les 26 et 27 novembre. Ce sera l'occasion de prolonger le premier contrat de filière signé en 2017, afin de continuer à co-construire le développement économique de la filière, tout en réaffirmant le rôle des chasseurs sur la biodiversité.

Mme THIEN-AUBERT présente l'ordre du jour de la séance :

1. Suivi du programme d'actions du CPSC : présentation de la plateforme numérique de données accessibles aux chasseurs, forestiers et à l'administration, présentation du tableau de bord de suivi des zones à enjeux, réflexion sur la méthodologie de révision des zones de la carte régionale
2. Bilan de la saison de chasse 2020/2021 : bilan régional pluriannuel des attributions et réalisations par département, bilan des dégâts de gibier par département, échanges sur la mise en œuvre des plans de chasse en lien avec la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019
3. Bilan de la lutte contre la PPA : bilan des opérations de destruction réalisées par l'OFB dans la lutte contre la PPA (tir de nuit et piégeage), bilan de l'animation menée par la FRC
4. Présentation du contexte et historique sylvicole et cynégétique de la forêt domaniale de Ternès, en préparation de la tournée de l'après-midi.
5. Questions diverses

Point 1 – Suivi du programme d'actions du CPSC

Le tableau de suivi du programme d'actions a été diffusé par mail à l'amont de la réunion.

Mme THIEN-AUBERT introduit le sujet en précisant que seules certaines actions feront l'objet d'une présentation spécifique en séance (ex. plateforme numérique).

Présentation de la plateforme numérique de données accessibles aux chasseurs, forestiers et à l'administration : retours d'expériences et échanges sur les améliorations et suites à donner.

Présentation par Mélanie LUCAS (DRAAF) – cf. diaporama

M. DESBROSSE se félicite du travail mené par les partenaires et salue le travail des services. Il précise qu'un référent a été identifié par département et que 2 experts départementaux ont été identifiés en région Grand-Est sur cette thématique, pour appuyer le déploiement de cet outil, qui a nécessité beaucoup d'énergie de l'ensemble des partenaires. Il sera important de respecter le protocole qui a été validé en région Grand-Est.

Mme THIEN-AUBERT confirme qu'il s'agit d'une belle réalisation commune sur laquelle la région Grand-Est est pionnière. Il est indispensable de respecter le protocole validé et de ne pas le changer en cours de déploiement.

M. PIERRAT précise que, pour l'ONF, les premières saisies ont été faites cette semaine sur le terrain. Il est important aujourd'hui d'utiliser l'outil et de mettre en œuvre l'usage des fiches qui sont un bon support de concertation sur le terrain.

M. BONHOMME rappelle qu'il est important de travailler en confiance sur cette démarche et de collaborer. L'outil a été créé ensemble et validé par les forestiers et les chasseurs. Un bilan devra être fait à l'usage.

Mme VIEU interroge sur la communication qui a été mise en place autour de ce nouvel outil régional.

M. PIERRAT rappelle que le déploiement a été progressif, avec une première phase de test réalisé par quelques agents, avant de pouvoir déployer plus largement à l'ensemble des agents. La phase de test, qui a pris un peu de retard, sera faite sur environ un an, de mi-2021 à mi-2022. Un bilan pourra donc être fait à la fin du premier semestre 2022. Une communication sera alors largement faite auprès des communes forestières, pour les informer de ce dispositif de signalement.

Mme DUNOYER précise que, pour la forêt privée, une communication a été faite auprès des administrateurs Fransylva, en rappelant également la nécessité de privilégier la plateforme régionale Grand-Est et pas l'outil national proposé par Fransylva. Une formation conjointe a également été faite avec les personnels du CRPF. Mme DUNOYER confirme qu'un besoin de communication est identifié pour cibler les maires et les propriétaires forestiers privés. Une communication simple devrait être développée. Elle rappelle que l'atout de cet outil régional est d'avoir été développé de façon concertée entre les forestiers et les chasseurs.

Mme LUCAS précise qu'une plaquette de communication a été réalisée par le comité de pilotage pour présenter la plateforme et ses fonctionnalités. Un outil de communication simple sera réalisé à destination des maires et propriétaires forestiers privés. Mme LUCAS rappelle que l'ensemble des modules de la plateforme « forêt-gibier » sont en ligne et fonctionnels, néanmoins un besoin est identifié pour affiner le fonctionnement du module « surface en régénération » (qui en charge de compléter les informations, sous quel format et avec quelle fréquence).

M. MICHEL précise qu'un risque existe que des signalements soient faits sur la plateforme nationale développée par Fransylva. Une campagne de communication nationale a été faite par Fransylva et des erreurs ne pourront pas être évitées.

M. GREMILLET indique qu'il est important de développer un support de formation unique et qu'un enrichissement sur les surfaces forestières en régénération est à prévoir, car il s'agit d'informations importantes en lien avec les aides au reboisement.

Mme THIEN-AUBERT précise que les supports de formation seront revus pour être adaptés à tous les publics et qu'un bilan sera fait à la fin du premier semestre 2022 sur le fonctionnement de la plateforme « forêt-gibier ».

Décision actée en CP :

Un bilan du fonctionnement de la plateforme « forêt-gibier » sera réalisé à la fin du premier semestre 2022. Les supports de communication seront revus et adaptés pour cibler l'ensemble des utilisateurs potentiels de la plateforme.

Suivi des zones à enjeux : présentation du tableau de bord et cartographie régionale des zones de déséquilibre sylvo-cynégétique – réflexion sur la méthodologie de révision

Présentation par Hubert LOYE (DRAAF) – cf. diaporama

M. MICHEL souhaite aborder le sujet du parc national avec les partenaires présents aujourd'hui et surtout de la création de la réserve intégrale sur 3 100 hectares. L'interdiction de la chasse dans ce périmètre l'inquiète énormément sur les conséquences, notamment pour les territoires autour.

M. DESBROSSE précise qu'une action commune des conseils départementaux de Haute-Marne et de Côte-d'Or est en cours sur le sujet de la gestion du gibier.

M. MASSENET indique que ces craintes peuvent également être émises sur une motion émise par le CESER en faveur de la création d'une forêt primaire dans les Vosges du Nord.

Suite à la présentation du tableau de bord de suivi des zones à enjeux, M. MASSENET remarque qu'aucun élément n'est renseigné pour la Meurthe-et-Moselle et il indique que la FDC n'a jamais été consulté pour apporter des éléments à ce tableau.

M. HECKENBENNER propose que ce soit les représentants régionaux qui fassent le travail de concertation des partenaires locaux et de synthèse dans le tableau de bord. Un groupe de travail devrait travailler ensemble et à l'amont pour préparer le comité paritaire.

M. DESBROSSE confirme qu'une préparation technique est nécessaire sur ce sujet et qu'il est important de l'anticiper pour permettre à chacun des partenaires de le compléter.

M. PIERRAT confirme que la concertation pour remplir le tableau de bord doit se faire en amont des CDCFS et que l'ONF n'a pas non plus été consulté pour l'ensemble des zones à enjeux. Il dresse ensuite l'analyse de l'ONF sur le tableau de bord transmis. Il constate que le développement des ICE est favorable, mais la dynamique est lente (liée en plus au Covid). Pour la relancer, il semble nécessaire de renforcer les compétences techniques sur les ICE, par l'intermédiaire des formations dispensées par l'OFB. Pour les plans de chasse, il n'est pas normal que du « rouge » apparaisse pour des zones à enjeux où le constat de déséquilibre est partagé par les acteurs. En terme de méthodologie, M. PIERRAT considère qu'il est prématuré de revoir la carte qui nécessitera un travail et une énergie importante. L'énergie doit être utilisée dans le renforcement de la concertation et la mise en œuvre de la méthode de signalement de dégâts de gibier via la plateforme numérique.

Concernant la méthodologie de révision des zones, M. GREMILLET rappelle que le travail mené de désignation des zones à enjeux doit être évolutif. Certaines zones doivent pouvoir en sortir et d'autres y entrer si besoin.

M. MICHEL confirme cette approche, en précisant que le cas du parc national témoigne de cette évolution possible.

M. HUBERT s'interroge sur le devenir de la zone à enjeux « Hargnies – Vireux » sur laquelle un travail de terrain très important a été réalisé et qui se retranscrit dans le tableau de bord en « vert » pour cette zone.

Mme DUNOYER confirme qu'une amélioration est observée par les forestiers sur l'ensemble de la zone à enjeux « Hargnies – Vireux », mais que l'équilibre n'est pas encore trouvé.

Mme BURTIN souhaite apporter son témoignage du travail engagé sur les zones à enjeux du Bas-Rhin. L'élaboration du diagnostic et du plan d'actions local en respectant la méthodologie du comité paritaire représente un travail très important de concertation et d'animation. Le premier plan d'actions est validé depuis septembre 2020 sur la zone de l'Illwald. Pour les autres zones à enjeux, le travail a été engagé en 2018, le diagnostic est validé, mais le plan d'actions est en cours d'élaboration. Cela demande beaucoup de temps et il peut sembler prématuré de réviser la carte alors que les plans d'actions ne sont pas encore validés et les résultats pas encore visibles.

M. DESBROSSE rappelle qu'un engagement fort sur le travail a été pris. Il est important d'apporter de la méthode, et si les acteurs travaillent ensemble, cela peut être identifié comme une zone à surveiller.

M. PAINVIN précise qu'il est également important de s'interroger sur l'évolution du biotope, notamment avec l'impact du scolyte.

Mme THIEN-AUBERT confirme que le suivi des zones à enjeux représente une charge de travail importante pour l'ensemble des acteurs, il est donc important de se concentrer sur les actions à mener dans les zones à enjeux qui ont été définies. Afin de compléter le tableau de bord, une consultation des acteurs sera lancée à l'amont des CDCFS. Les partenaires régionaux seront associés

à cette consultation, afin qu'ils puissent appuyer la DRAAF dans ce travail de concertation. Le point sera fait à l'amont du comité paritaire. La méthode d'élaboration du tableau de bord sera consolidée. Un groupe de travail se réunira également à l'amont du comité paritaire pour s'interroger sur les critères de révision de la carte.

M. GREMILLET souhaite que la confiance soit donnée aux territoires dans l'élaboration annuelle de ce tableau de bord. Il faut réussir à faire vivre la carte, en s'appuyant sur un consensus. La Région sera très vigilante, quant au risque de création de réserves non chassées avec les forêts primaires.

Décision actée en CP :

Le tableau de bord des zones à enjeux sera envoyé à l'amont des CDCFS aux DDT pour qu'il soit complété et consolidé à l'amont du comité paritaire. Les partenaires régionaux seront associés à cet envoi pour appuyer la concertation locale et régionale, ainsi que le suivi des actions.

Un groupe de travail sera mis en place et se réunira au moins deux fois par an. Il aura pour mission principale de faire le point sur les actions engagées, notamment dans les zones à enjeux et de s'interroger, en tant que de besoin, sur les critères de révision de la carte des zones à enjeux.

Point 2 – Bilan saison de chasse 2020/2021

Bilan régional pluriannuel des attributions et réalisations par département et des dégâts de gibier

M. PIERRAT constate une augmentation des prélèvements pour l'espèce cerf, avec une augmentation notamment des biches et des faons dans la plupart des départements, ce qui est à souligner. Une inquiétude peut cependant être soulevée quant aux prélèvements de sangliers. En effet, une fructification généralisée a été observée l'année dernière, mais les prélèvements ne sont pas en hausse.

M. DESBROSSE précise qu'il y a une forte volonté de réduire les populations d'ongulés dans de nombreux départements, mais que la situation financière peut parfois être très compliquée avec un montant des dégâts évalué à 70 millions d'euros au niveau national.

M. MASSENET souhaite que la question du modèle économique de la chasse soit également abordée, et pas uniquement celui de la filière forêt-bois. Le problème du prix exorbitant de certains loyers de chasse doit être mis sur la table, même s'il ne s'agit pas d'un problème généralisé. Il est important de rappeler également que le sujet de surpopulation rencontrée sur certains territoires est un problème de manque de tirs des chasseurs concernés, pas de l'agrainage. L'ONF doit notamment respecter le SDGC, lorsque celui-ci autorise l'agrainage.

Mme DUNOYER confirme qu'il est très important de trouver des solutions ensemble pour que forestiers et chasseurs trouvent ensemble un partenariat gagnant-gagnant. Sur l'agrainage, il faut travailler en concertation sur ce sujet et ne pas s'interdire de se poser certaines questions. Il s'agit notamment de s'interroger, au cas par cas, sur la réalité de l'agrainage de dissuasion mis en place. Des solutions sur l'agrainage peuvent être trouvées, au cas par cas, pour que tout le monde en sorte gagnant.

M. MASSENET précise qu'un autre problème s'observe actuellement, qui est le manque de tranquillité dans les forêts pour les animaux. De plus, certaines pratiques agricoles rendent la chasse quasi-impossible (notamment les surfaces très importantes des parcelles de maïs). Ces deux phénomènes sont responsables d'une augmentation des dégâts. Dans ces conditions, la seule solution est d'avoir des populations de sangliers basses.

M. PIERRAT souhaite apporter des précisions quant aux loyers jugés trop élevés en forêt publique. Il confirme la volonté de l'ONF de sortir de cette spirale des loyers importants induisant des niveaux de populations également importants. Des décisions fortes ont déjà été prises, mais il s'agit de démarche longue à mettre en œuvre. Concernant l'agrainage, en forêt domaniale, la position de l'ONF qui n'a pas changé est d'interdire l'agrainage hivernal, mais avec certaines adaptations lorsque cela se justifie localement, par exemple en montagne.

M. GREMILLET précise que ce point ne concerne pas le sujet à l'ordre du jour, mais qu'il souhaite que ce débat reprenne après. Il confirme qu'on ne pourra rien régler sans parler d'argent et qu'il faudra s'attacher à parler des loyers ensemble.

Echanges sur la mise en œuvre des plans de chasse en lien avec la loi n°2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'office français de la biodiversité, modifiant les missions des fédérations de chasse et renforçant la police de l'environnement

M. LOYE introduit les discussions en précisant que la DRAAF a été interpellée par le CNPF sur la mise en œuvre de la nouvelle loi chasse de juillet 2019 dans les départements, afin de dresser un bilan de la mise en œuvre des plans de chasse.

M. BONHOMME confirme cette sollicitation du CNPF et précise qu'une nouvelle réglementation a été mise en œuvre et qu'il est important de la respecter afin d'être irréprochable sur la forme de la procédure mise en place et ne pas risquer de contentieux. Il souhaiterait pouvoir échanger avec les partenaires sur la mise en œuvre du dispositif en département, sous un format à définir.

M. LOYE complète en précisant qu'une consultation des DDT est en cours par la DRAAF, pour apporter des précisions sur la méthodologie de mise en œuvre de la procédure dans chacun des départements.

M. DESBROSSE précise qu'il n'acceptera pas qu'on dise que la réglementation n'est pas respectée par les FDC. Si des irrégularités sont remontées, elles pourront se résoudre au cas par cas.

M. LOYE propose qu'une réunion de travail soit organisée en janvier avec les DDT, la DREAL, la FRC, le CRPF, la DT ONF et la DRAAF pour échanger sur le bilan des DDT sur la mise en œuvre des plans de chasse et discuter des écarts possibles de procédure à la réglementation.

Mme VIEU souhaite que la profession agricole soit associée à ce groupe de travail.

Décision actée en CP :

Un groupe de travail, réunissant les DDT, la DREAL, la FRC, le CRPF, la DT ONF, la DRAAF et la chambre régionale d'agriculture, sera organisé en janvier pour discuter de la procédure de mise en œuvre des plans de chasse en département.

Point 3 – Bilan de la lutte contre la PPA

Bilan des opérations de destruction réalisées par l'OFB dans la lutte contre la PPA (tir de nuit et piégeage)

Présentation par Xavier MORVAN (OFB) – cf. diaporama

Mme THIEN-AUBERT précise que cette maladie est soumise à un plan d'intervention d'urgence et que le réseau SAGIR est encore à un niveau de surveillance renforcée.

M. PETIT précise qu'en lien avec ses missions antérieures à l'OFB, il va finaliser pour la fin d'année 2021 un bilan des opérations de destruction menées par l'OFB ainsi qu'un bilan de l'efficacité du tir et du piégeage et des effets des tirs sur la population de sangliers. Il souhaiterait également qu'un bilan soit fait entre partenaires sur ce qui a été fait pendant cette période de crise, pour capitaliser sur l'expérience de chacun et ne pas perdre cette expérience acquise.

M. HECHENBENNER précise qu'un bilan est actuellement en cours de réalisation par Régine MARTIN du SRAL / DRAAF qui leur a demandé un retour sur l'action de la FRC pendant cette crise. Un bilan est donc en cours par les services de l'Etat.

M. DESBROSSE confirme qu'il est indispensable de se créer un « dossier-étagère » de référence, pour capitaliser les actions menées par chacun des acteurs dans la gestion de cette crise sanitaire.

M. MASSENET souhaite tout de même rappeler qu'un problème persiste dans la gestion de cette crise, car ce sont les FDC qui ont payé les dégâts, alors que la parole du ministre de l'agriculture et d'Inaporc avaient été donnée pour une prise en charge des dégâts.

M. GREMILLET remercie l'ensemble des acteurs (chasseurs, forestiers et services de l'Etat) pour leur participation dans la gestion de cette crise sanitaire et leur forte implication qui a permis d'éviter l'entrée de la maladie sur le territoire français.

Bilan de l'animation menée par la FRC

Présentation par Bruno HECKENBENNER (FRC) – cf. diaporama

Mme THIEN-AUBERT conclut ces échanges en rappelant que la Peste Porcine Africaine est encore très présente en Allemagne et qu'une campagne de communication du ministère de l'agriculture a été

lancée pour éviter l'introduction et la propagation de la maladie sur le territoire français (<https://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine>). Elle souhaite également encore une fois remercier l'action de l'ensemble des acteurs dans la gestion de cette crise.

Point 4 – Présentation du contexte et historique sylvicole et cynégétique du massif d'Hémilly, en préparation de la tournée de l'après-midi (en présence des interlocuteurs locaux)

Présentation par Denis DAGNEAUX (ONF agence Vosges Ouest) – cf. diaporama

Mme THIEN-AUBERT remercie M. DAGNEAUX pour la présentation, et la visite à venir de l'après-midi, qui démontre avec talent et justesse qu'il est possible de trouver cet équilibre forêt-gibier.

En guise de conclusion, M. GREMILLET souhaite remercier les participants pour l'état d'esprit dans lequel se sont déroulés les échanges d'aujourd'hui et pour le beau chemin parcouru depuis le premier comité paritaire en novembre 2016.

La séance est levée. Il est rappelé aux différents participants que le comité paritaire se prolonge par un repas commun proposé par le traiteur Olivier PICHOT qui utilise les produits de la forêt dans ses menus (label « Goûtez la forêt ») puis, dans l'après-midi, par une visite technique dans la zone à enjeux du massif de Charmes-Rambervillers, en forêt domaniale de Ternes.

Les différents documents présentés ou envoyés aux membres du CPSC pour la présente réunion seront prochainement mis en ligne sur le site de la DRAAF.

ANNEXE
Liste de présence

Membres désignés à l'arrêté préfectoral n°1546 du 2 novembre 2016	Membres présents ou représentés	Assistaient également
M. le préfet de région ou son représentant	- THIEN-AUBERT Hugnette, directrice adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt <i>Excusée : BOSSY Anne, directrice</i>	- LOYE Hubert, chef du service régional de la forêt et du bois (SERFOB) - SOUPLET Marie-Odile, cheffe de pôle (SERFOB) - LUCAS Mélanie, chargée de mission (SERFOB) - AUBERT Pierre, ingénieur général territorial - GOURDON Denis, chargé de mission (SGARE)
M. le président du conseil régional ou son représentant	- GREMILLET Daniel, conseiller régional, élu référent pour la filière forêt-bois	- HEN Julie, chargée de mission
M. le président du centre régional de la propriété forestière du Grand Est ou son représentant	- DUNOYER Anne, présidente Commission chasse de l'UF GE <i>Excusé : OTT Vincent, président</i>	- LEFEUVRE Alain, directeur
M. le vice-président du centre régional de la propriété forestière du Grand Est ou son représentant	- BONHOMME Patrice, vice-président	- ANCEL Pascal, ingénieur
M. le directeur territorial Grand Est de l'office national des forêts ou son représentant	- PIERRAT Rodolphe, adjoint au directeur territorial <i>Excusé : FOTRE Christophe, directeur</i>	- PETIT Thibault, référent chasse
Deux représentants des communes forestières, représentant le président de l'association des communes forestières d'Alsace, le président de l'union régionale des communes forestières de Champagne-Ardenne et le président de l'union régionale des communes forestières de Lorraine	- MICHEL Jean-Pierre, président du réseau champardennais des communes forestières - AMPS Marcel, vice-président du réseau lorrain des communes forestières	- DAGUINOT Timothée, animateur forêt-bois
M. le président de la fédération départementale des chasseurs des Ardennes ou son représentant	- HUBERT Michel, président-délégué	- BAUDET Frédéric, service technique
M. le président de la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin ou son représentant	<i>Excusé : LANG Gérard, président</i>	
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Marne ou son représentant	- DESBROSSE Jacky, président	- HECKENBENNER Bruno, directeur
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Meurthe-et-Moselle ou son représentant	- MASSENET Patrick, président	
M. le président de la fédération départementale des chasseurs de la Meuse ou son représentant	- BATTAGLIA Joël, directeur	

Experts	Participants
Office français de la biodiversité (OFB)	MORVAN Xavier, délégué régional KLINKEBERG Julien
Direction départementale des territoires des Ardennes	PAINVIN François, chef d'unité biodiversité, forêt, chasse
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin	BURTIN Claudine, cheffe du pôle milieux naturels et espèces
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)	PAUL Ludovic, chef du service Eau, biodiversité, paysages BERTAUX Caroline, chargée de mission Espaces naturels
Chambre régionale d'agriculture Grand Est	VIEU Anne-Marie, directrice de la Chambre d'agriculture des Vosges

Avec la participation de Martial MAGNIER (chef du bureau forêt à la DDT des Vosges), Julien PHILIPPE (gestionnaire chasse et faune sauvage à la DDT des Vosges), Denis DAGNEAUX (directeur de l'agence ONF Vosges Ouest) et Vincent FACCENDA (technicien forestier à l'agence ONF Vosges Ouest).